

DECLARATION DE OUAGADOUGOU



A L'ISSUE DE LA 4 EME EDITION DE
LA FOIRE AUX SEMENCES PAYSANNES ET
DE LA 15ème EDITION DU FORUM REGIONAL

Nous, Délégués des coalitions nationales membres de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique africain (COPAGEN), représentant différentes organisations nationales, venues de neuf (9) pays de l’Afrique de l’Ouest, à savoir les huit (8) pays de l’UEMOA, de la République de Guinée et les membres d’organisations alliées, sommes réunis du 27 au 28 mai 2021, dans le cadre du 15^{ème} Forum régional de la COPAGEN, pour réfléchir sur le thème : « *La problématique des semences maraichères dans les systèmes alimentaires durables territorialisés en Afrique de l’Ouest* ».

Les différentes communications, les échanges, les témoignages et les différentes contributions ont permis d’élaborer la Déclaration dont la teneur suit :

Il existe un lien indissociable entre les semences paysannes, les savoirs et savoir-faire traditionnels en agroécologie paysanne et les systèmes alimentaires durables territorialisés. En effet, les approches territoriales participent à la promotion de l’agroécologie paysanne à bien des égards, tant aux niveaux de la production, de la conservation, de la transformation, du transport, de la distribution que de la consommation des aliments.

Au cœur des enjeux agricoles et alimentaires, réside toute la question de la semence, car la nature de la semence utilisée façonne le système alimentaire.

Les semences paysannes occupent une place centrale en agroécologie paysanne et dans les systèmes alimentaires durables territorialisés.

Les semences paysannes ont l’avantage d’être plus productives dans les conditions changeantes de nos territoires, plus nutritives, et correspondent mieux à nos choix alimentaires et à nos valeurs socioculturelles.

La dynamique actuelle d’essaimage des systèmes alimentaires durables territorialisés en Afrique de l’Ouest, témoigne d’une prise de conscience plus accrue sur la nécessité de produire et de s’alimenter de façon responsable et durable.

Constatons que :

En dépit de son importance tant en termes d’alimentation et de nutrition, qu’en termes de création d’emplois et de richesse, le maraîchage demeure un parent pauvre du secteur agricole en Afrique de l’Ouest. A preuve, dans les villes qui ont vu naître des initiatives et des dynamiques de production de cultures maraichères, les superficies emblavées

connaissent aujourd'hui un rétrécissement alarmant à cause des politiques d'expansion urbaine accélérée.

La plupart des semences utilisées dans le maraîchage sont d'origine exotique et les pays de l'Afrique de l'Ouest sont encore largement dépendants des importations de ces intrants.

Cette situation est en grande partie imputable aux enjeux économiques et commerciaux qui se nouent désormais autour de la semence et qui favorisent l'émergence de cadres politiques et juridiques, creuset d'un système semencier industriel commercial aux conséquences désastreuses pour les systèmes alimentaires durables territorialisés.

L'harmonisation (voire l'uniformisation) des politiques et des réglementations dans le processus d'élaboration des normes sur les semences en Afrique de l'Ouest est arrimée aux standards internationaux - notamment à l'UPOV et aux accords de libre-échange - qui restreignent les droits des paysans à utiliser librement leurs semences.

Les programmes de recherche agronomiques sur les semences légumières ignorent l'impressionnant travail des paysans et paysannes africains en la matière. Pourtant, ce travail se révèle être l'une des plus grandes contributions à la conservation de la biodiversité de la planète où les femmes rurales jouent un rôle de premier plan.

La diversité dans l'agriculture est le fruit d'interactions soutenues entre ces paysans et paysannes et leur environnement. En effet, à force d'observations, d'expérimentations et d'innovations, les paysans et paysannes ont développé des pratiques agricoles en accord avec les écosystèmes locaux et des variétés résilientes sur des sols ou des climats spécifiques.

Dans de nombreuses civilisations africaines, la semence paysanne représente bien plus que la promesse des plantes et de la nourriture à venir : elle représente notre culture ancestrale et notre histoire, incarnant ainsi la continuité de la vie et sa reproductibilité.

Les semences génèrent des processus productifs de savoirs culturels qui constituent le socle de l'autonomie paysanne et de la souveraineté alimentaire.

Cette longue chaîne de transmission intergénérationnelle de savoirs endogènes utiles est en train de se rompre sous la conjugaison des facteurs susmentionnés qui inhibent les capacités des paysans et paysannes à garantir la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest.

L'utilisation des semences industrielles dans le maraîchage (vendues avec un paquet technologique) engendre d'autres problèmes non moins graves avec le recours aux produits de la chimie de synthèse (engrais et pesticides). Il en résulte en effet une pollution environnementale et une érosion génétique qui s'accroissent au fil des ans. A cela s'ajoutent des atteintes graves au droit à l'alimentation et à la santé pour lesquelles, il ne paraît pas toujours évident d'établir le lien de causalité et la chaîne de responsabilité.

Au regard de ce qui précède,

Nous, Délégué-es des coalitions nationales membres de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique africain (COPAGEN), et membres d'organisations alliées,

- Protestons vigoureusement contre toutes les formes apparentes ou subtiles de piratage de nos ressources, à travers les manipulations biotechnologiques hasardeuses, et au moyen de cadres politiques et juridiques illégitimes tels que l'UPOV (1991), les accords de libre-échange ... ;
- Dénonçons le cercle vicieux de dépendance des paysans et des paysannes africains vis-à-vis des importations de semences maraîchères exotiques, situation volontairement et artificiellement entretenue par des logiques qui échappent à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, mais qui sont plutôt mues par des intérêts d'ordre économique et commercial ;
- Regrettons la passivité et le laxisme de nos Etats dans la mise en œuvre des mécanismes *sui generis* (de leur choix) de protection efficace de nos semences paysannes, alors que la possibilité leur en est offerte dans le cadre des Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC), du Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et du Protocole sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation (APA) de Nagoya... ;
- Réitérons notre indéfectible soutien aux collectifs paysans et singulièrement aux femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest, gardiennes des semences traditionnelles, dont la contribution au droit à l'alimentation est indéniable ;
- Réaffirmons notre engagement à œuvrer au rayonnement des systèmes alimentaires durables territorialisés et à l'agroécologie qui sont le socle de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest ;

- Reprenons à notre compte et endossons toutes les propositions pertinentes de la Déclaration de Niamey du 08 avril 2021, issue de la concertation entre acteurs pour la reconnaissance des systèmes semenciers paysans en Afrique de l’Ouest ;
- Marquons notre détermination à poursuivre sans faiblir et sans relâche, le combat pour la protection du patrimoine génétique africain ;
- Rappelons la position de la COPAGEN qui est la suivante : « *Oui pour une recherche scientifique indépendante qui valorise les ressources biologiques locales et les connaissances traditionnelles et endogènes dans l’intérêt des petits agriculteurs et des consommateurs africains ; non au brevetage du vivant et aux OGM dans l’agriculture et l’alimentation, face à tous les risques avérés et potentiels actuels qui y sont attachés* » ;
- Sommes solidaires de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales.

En conséquence, Nous, Délégué-es des coalitions nationales membres de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique africain (COPAGEN), et membres d’organisations alliées, recommandons :

- **Aux Etats de l’Afrique de l’Ouest, de :**
 - Reconnaître, respecter et protéger les droits des paysans en créant les conditions de leur participation effective aux processus décisionnels devant aboutir à l’adoption de systèmes *sui generis* de protection efficace des semences paysannes notamment dans la production maraîchère ;
 - Offrir à la COPAGEN un siège de membre de plein pouvoir dans le Comité National Semence (CNS) et le Comité Ouest-africain des semences végétales et plants de la Communauté (COASEM) ;
 - Tirer leçon de la pandémie de COVID 19, notamment sur le commerce intérieur et extérieur et repenser les plans d’urbanisation pour concilier intelligemment le droit de se loger et le droit de se nourrir, en prévoyant des périmètres maraîchers dans les centres urbains et péri-urbains pour éviter des épisodes de pénuries alimentaires qui auraient des conséquences dramatiques sur la vie des populations ;
 - Soutenir activement la recherche publique dans le cadre du développement de nouvelles variétés végétales notamment dans la production des légumes, et faciliter

le rapprochement de la recherche moderne et de la recherche paysanne, en promouvant les passerelles et les synergies entre ces deux types de recherche ;

- Engager une réforme multisectorielle (éducation de base, universitaire, santé, nutrition, agriculture, juridique, etc.) pour une réappropriation des valeurs ethnoculturelles liées aux semences traditionnelles en vue de leur transfert aux prochaines générations qui seront ainsi aptes à continuer la lutte pour la préservation desdites semences ;
 - Définir une politique de financement de la recherche sur les semences paysannes à travers le budget de l'Etat/budget programme.
- **Aux Organisations de la Société Civile ouest-africaine, de :**
 - Renforcer les synergies dans le cadre du plaidoyer sur la reconnaissance des droits des paysans et paysannes, et la protection effective de leurs semences et des savoirs associés contre la biopiraterie ;
 - Répertorier et valoriser l'expertise continentale en matière de production et de multiplication de semences maraîchères par les paysans et les paysannes et favoriser les échanges de connaissances pour réduire la dépendance vis-à-vis des semences exotiques ;
 - Contribuer au moyen de l'information et de la sensibilisation, à la déconstruction des mythes liés à l'alimentation qui ont fait le lit de la mondialisation alimentaire avec à la clé, la recrudescence des maladies métaboliques ;
 - Créer les conditions d'une véritable transformation des mentalités à la base, sur l'importance de la promotion et de la consommation des produits agricoles locaux surtout ceux issus du maraîchage ;
 - Développer et mettre à l'échelle, les bonnes pratiques des jardins de case et des jardins nutritifs soutenues par des convergences de femmes rurales pour la souveraineté alimentaire.

Fait à Ouagadougou, le 28 mai 2021.

Le Forum